



Procès-verbal du Comité en date du 10 mars 2020 au Golf de Touraine Château de la Touche 37510 Ballan-Miré

Présents : Michel JALU, Thierry BASTARD, Noëlle BORDEAUX, Claude BORDEAUX, Michel CHANTEUX, François JONEAUX, Frédéric KOELTZ, Michel NAULEAU, Jean-Robert NUZZACI, Jean-Guy SENOCQ,

Absents excusés : José LEMARCHAND, Jean-Noël MARTIN, Gilles MOREAU, Christian ROLDE

Assiste à la Réunion : Raphaël ARNOULT

Ouverture de la réunion à 18h00.

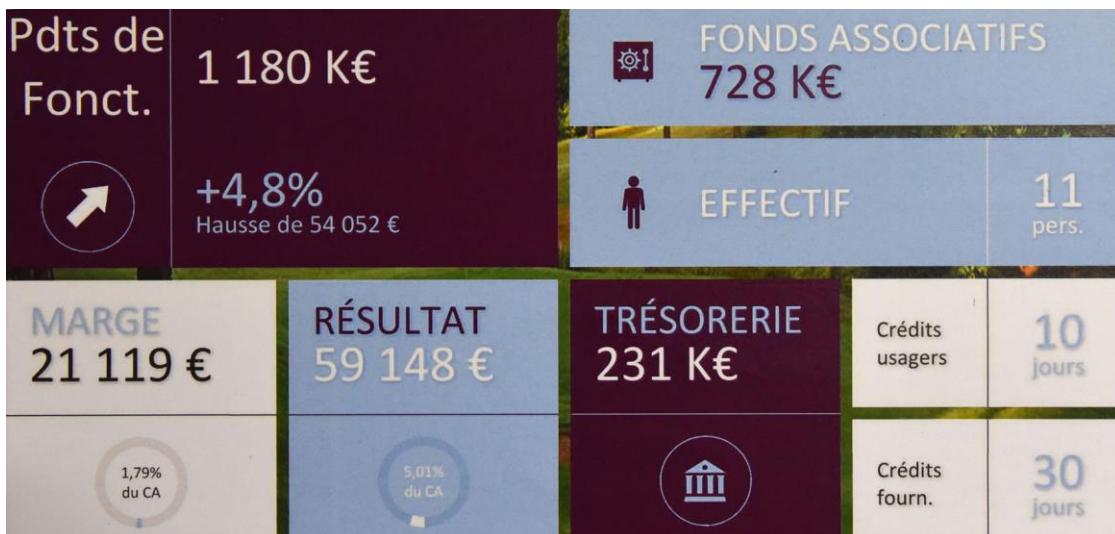
1. Approbation du PV de notre dernier comité

2. Présentation du Bilan 2019 par notre cabinet comptable

Vincent JOSTE et Thomas BERTHELOT du cabinet ALLIANCE, sont venus nous présenter et commenter les résultats comptables 2019 que vous pourrez bientôt retrouver en entier dans le cadre des préparatifs de la prochaine Assemblée Générale.

Ils sont globalement bons et renforcent notre trésorerie et notre assise financière.

Vous trouverez ci-dessous les 2 fiches récapitulatives : notez que l'effectif moyen a été arrondi au nombre supérieur et il est en moyenne de 10,6 personnes sur l'année.





3. Point sur cotisations et finances

	2017	2018	2019	2020	Delta
09-mars					
Départs	87	71	77	66	-11
Arrivées	36	27	34	50	16

Membres 2019	501
Membres 2020	485

Nous sommes proches d'atteindre l'objectif de Cotisations du budget 2020 et encaissons ainsi les bénéfices de notre changement de politique tarifaire.

Le poste Green-Fees qui a pris un peu de retard sera évidemment en relation directe avec la météo à venir.

4. Point sportif

Compte-tenu de la météo exécable, les Inter-clubs ont été repoussés.

En interne, des rencontres entre Equipes (type Jeunes/Seniors) ont déjà eu lieu, moments favorables d'échange et de convivialité.

Le Calendrier Sportif est à l'impression.

5. Propositions de changement du Règlement Intérieur

Vous trouverez ci-dessous l'aménagement du R.I. que le Comité, sur proposition de la Commission Tarifaire, souhaite proposer aux membres lors de la prochaine AG.

Il paraissait en effet opportun d'actualiser dans les textes ce qui était nouveau, tel le prélèvement automatique, et revenir sur une organisation et discipline collective un peu plus stricte.

Ancienne rédaction	Référence supposée	Nouvelle rédaction proposée
<p>ARTICLE 3 : relations avec les adhérents, création et fonctionnement de commissions</p> <p>Le Comité de Direction décide de la création et de la composition des commissions (article 12). La Commission de discipline est régie par des règles spécifiques (article 9). Les autres commissions doivent être présidées par un membre du comité. Elles sont composées de membres et de salariés ès qualités si nécessaires. Leur rôle (extrait d'un PV de la FFGolf) : ☐ le Président d'une commission propose la composition de sa commission au Comité de Direction; ☐ les membres nommés ne peuvent être représentés; ☐ les commissions permanentes sont organes de proposition; ☐ elles travaillent selon la stratégie et le programme pour lesquelles le Comité de Direction a été élu. Elles ne sont pas décisionnaires; ☐ elles ne peuvent pas engager de dépenses; ☐ elles soumettent leurs travaux et leurs propositions au bureau qui décidera de la présentation au Comité de Direction ; ce dernier décidera de l'application selon, notamment, les contraintes budgétaires. Les commissions permanentes sont : la commission sportive, la commission terrain et bâtiments, la commission financière, la commission communication et l'house committee ; d'autres commissions permanentes peuvent être créées selon la volonté du Comité de Direction. Des groupes de travail constitués pour résoudre des problèmes ponctuels peuvent être créés.</p>	<p>ARTICLE 12 – ORGANES DE DIRECTION</p> <p>.....</p> <p>Commissions Le Comité de Direction peut désigner des commissions permanentes ou des commissions ponctuelles chargées spécialement de l'étude d'une question spécifique. Le nombre des commissions n'est pas limité. La présidence de chacune de ces commissions doit être confiée obligatoirement à l'un des Membres du Comité de Direction Le président de chaque commission choisira ses membres parmi ceux de l'Association ou parmi les permanents salariés (ès qualités) de l'Association, qui devront être agréés par le Comité de Direction. Il est par ailleurs institué de façon permanente une Commission de Discipline telle que définie à l'article 9 et avec ses modalités de fonctionnement telles qu'indiquées.</p>	<p>ARTICLE 3 : relations avec les adhérents, création et fonctionnement de commissions.</p> <p>Le Comité de Direction décide de la création et de la composition des commissions (article 12). La Commission de discipline est régie par des règles spécifiques (article 9). Les autres commissions doivent être présidées par un membre du comité. Elles sont composées de membres et de salariés ès qualités si nécessaires. Leur rôle (extrait d'un PV de la FFGolf) : ☐ le Président d'une commission propose la composition de sa commission au Comité de Direction; ☐ les membres nommés ne peuvent être représentés; ☐ les commissions permanentes sont organes de proposition; ☐ elles travaillent selon la stratégie et le programme pour lesquelles le Comité de Direction a été élu. Elles ne sont pas décisionnaires; ☐ elles ne peuvent pas engager de dépenses; ☐ elles soumettent leurs travaux et leurs propositions au bureau qui décidera de la présentation au Comité de Direction ; ce dernier décidera de l'application selon, notamment, les contraintes budgétaires. Les commissions permanentes sont : la commission sportive, la commission terrain et bâtiments, la commission financière, la commission tarifaire, la commission communication et l'house committee ; d'autres commissions permanentes peuvent être créées selon la volonté du Comité de Direction. Des groupes de travail constitués pour résoudre des problèmes ponctuels peuvent être créés.</p>

Ancienne rédaction	Référence supposée	Nouvelle rédaction proposée
ARTICLE 11 : dispositions financières, cotisations En application de l'article 7 des statuts, le montant et les moyens de prélèvements de la cotisation des membres du Golf de Touraine doivent être approuvés annuellement par l'Assemblée Générale. Le montant et les moyens de prélèvement de cette cotisation doivent être nettement dissociés du prix de la licence FFGolf. Démission : tout membre démissionnaire doit envoyer une lettre au golf de Touraine ou un email assorti d'une demande de confirmation de lecture au plus tard le 31/12 de l'année en cours. Si cette démission arrive plus tard, une cotisation au prorata du temps passé sera facturée sur l'année suivante. Perte de qualité de membre (article 8) : tout trimestre commencé sera dû. En cas de suspension, il n'y aura pas de dédommagement. Absence pour cause de maladie : ces situations seront traitées au cas par cas	ARTICLE 7 - ADHESIONS Pour être Membre de l'Association, il faut remplir les conditions cumulatives suivantes : avoir acquitté sa cotisation due à l'Association, avoir été agréé par le Bureau de l'Association, être licencié de la FFGolf. Les demandes d'adhésion sont formulées par écrit au Président de l'Association ARTICLE 8 – PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE EN COURS D'ANNEE – RADIATION Cessent de faire partie de l'Association, sans que leur départ ne puisse mettre fin à l'Association : tout Membre qui décède, tout Membre qui n'aura pas acquitté sa cotisation annuelle avant le 1er mars de chaque année au plus tard et après relance restée sans effet, ceux qui auront donné leur démission par lettre, ou par e-mail avec une demande de confirmation de lecture, adressée au Président de l'Association, tout Membre exclu pour motifs disciplinaires selon la procédure décrite à l'article 9 ci-après. En cas de décès d'un Membre, ses héritiers et ayants droit n'acquièrent pas de plein droit la qualité de Membre de l'Association. ARTICLE 10 – RESSOURCES Les ressources de l'Association comprennent notamment : les cotisations versées par les Membres, le prix des prestations éventuellement fournies par l'Association, le droit d'inscriptions aux compétitions et plus généralement, toutes les autres ressources permises par les lois et règlements en vigueur	ARTICLE 11 : dispositions financières, cotisations et tarifs. En application des articles 7 et 10 des statuts, le montant des tarifs, des cotisations et des différentes prestations sont réunis dans une grille tarifaire. Cette grille tarifaire est décidée par le Comité de direction sur proposition de la commission tarifaire. Cette commission propose à la décision du Comité de Direction les moyens de prélèvements de la cotisation des membres du Golf de Touraine. Le montant et les moyens de prélèvement de cette cotisation doivent être nettement dissociés du prix de la licence FFGolf. La décision de la grille tarifaire doit intervenir avant le 1er novembre de l'année A-1. En conséquence, la proposition de la commission tarifaire doit intervenir avant la réunion du Comité de Direction d'octobre. Avant le 30 novembre de l'année A-1, Le directeur du golf envoie aux membres la lettre les invitant à renouveler leur adhésion. Les membres ont jusqu'au 31 décembre de l'année A-1 pour faire connaître leur décision de renouvellement ou de fin d'adhésion. En cas de renouvellement, ils ont jusqu'au 31 janvier de l'année A pour transmettre les documents nécessaires au paiement des cotisations selon les modalités arrêtées par le Comité. Démission : tout membre démissionnaire doit envoyer une lettre au golf de Touraine ou un email assorti d'une demande de confirmation de lecture au plus tard le 31/12 de l'année en cours. Si cette démission arrive plus tard, une cotisation au prorata du temps passé sera facturée sur l'année suivante. Perte de qualité de

	concernant les personnes morales privées non commerçantes	membre (article 8) : tout trimestre commencé sera dû. En cas de suspension, il n'y aura pas de dédommagement. Absence pour cause de maladie : ces situations seront traitées au cas par cas par la commission tarifaire. Toute demande exceptionnelle non prévue par la grille tarifaire sera soumise à la décision de la commission tarifaire après consultation du Comité du Direction
--	---	---

6. Questions - Diverses

Modification des Statuts

Le Comité n'a pas jugé utile de provoquer une AGE pour modifier les statuts, les améliorations ne concernant que le règlement intérieur.

Renouvellement des membres du Comité

Cette année 6 postes seront à pourvoir en incluant le remplacement d'Eric COUASNON, démissionnaire. Les 5 membres en fin de mandat sont :

- ☞ Thierry BASTARD
- ☞ François JONEAUX
- ☞ José LEMARCHAND
- ☞ Jean-Robert NUZZACI
- ☞ Jean-Guy SENOCQ

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la Ligue et évolution du nombre de licenciés

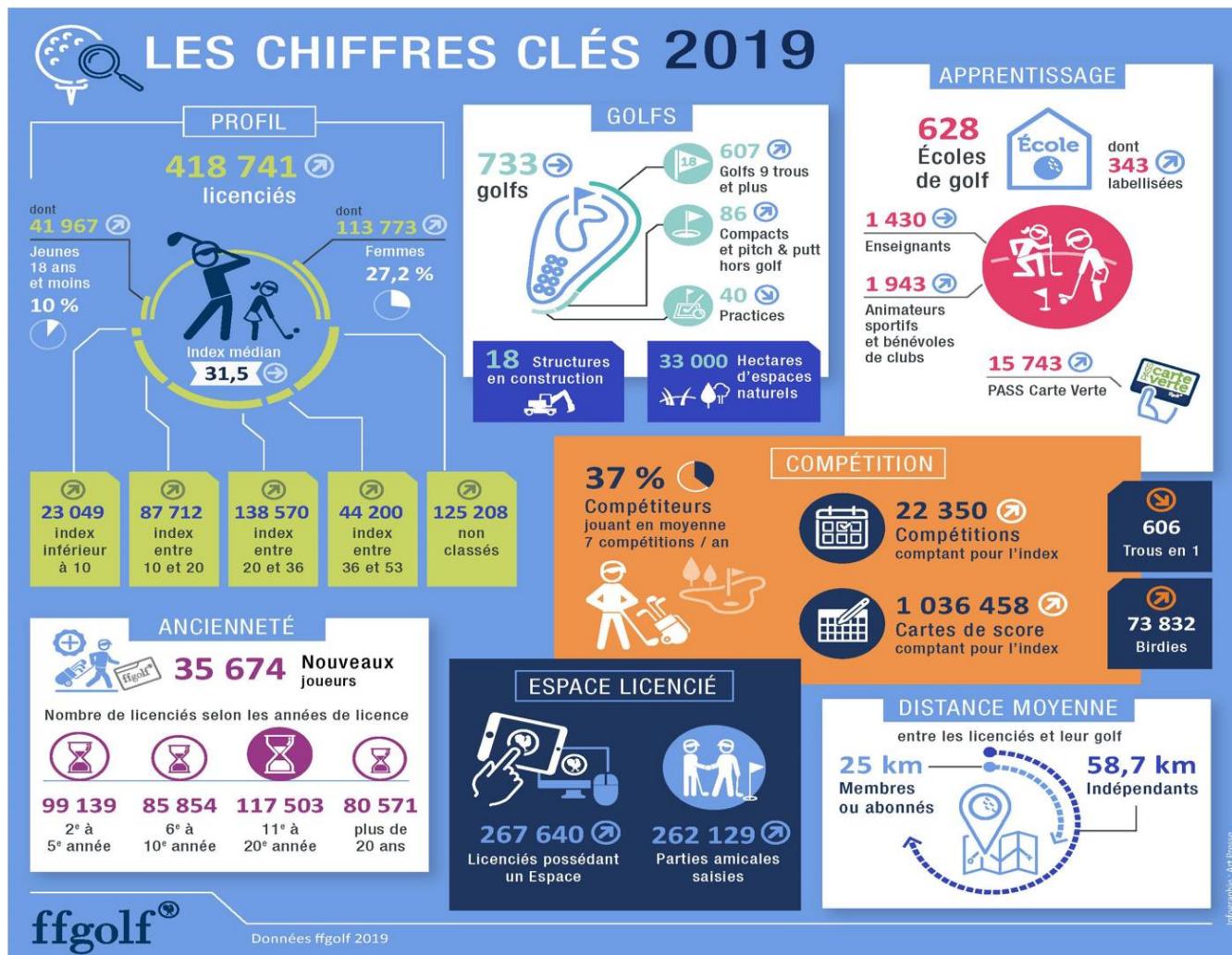
Notre vice-président Michel NAULEAU était présent pour représenter le Golf de Touraine lors de l'AG de la Ligue du Centre du 7 mars à AUGERVILLE. La plupart des golfs était représenté. Globalement la Ligue du Centre se porte bien malgré une légère baisse du nombre de licenciés et la fermeture de Golf de Sologne. Les finances sont également assez bonnes.

Nicolas KERIBIN, de la FFG est venu présenter le nouveau système de gestion des index et Aurélien DIDIER, Responsable de la gestion des relations clubs a présenté les tableaux et les situations qui suivent :

Ci-dessous un **tableau réalisé par la FFG** montrant l'évolution du nombre de ses licenciés.

Evolution du nombre de licenciés FFG





Dans la plupart des pays jouant au Golf, même les pays Anglo-Saxons, le nombre de joueurs et de terrains de golf est en baisse ou stagne, ce qui incite les Fédérations à trouver de nouveaux leviers atténuant les principales contraintes (jeu lent ou chronophage, difficile, accueil des enfants, convivialité...).

Women's Golf Day

Lorsqu'on consulte ce tableau, le faible pourcentage de joueuses interpelle. Comment « amener plus de femmes à jouer au Golf » ?

Michel NAULEAU propose que notre club participe à la journée internationale : Women's Golf Day.

Reste à trouver une organisatrice....

Pour en savoir plus :

<https://womensgolfdays.com/location-information/>

#WOMENS GOLF DAY



52 COUNTRIES - ONE DAY - 900+ LOCATIONS

JUNE 2, 2020

WWW.WOMENSGOLFDAY.COM

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h.

Michel JALU, Président



François JONEAUX secrétaire général

